

## Bulletin académique n° 323 / Mars 2024

### Le plan d'économies prévu par le Gouvernement, en ce qui concerne l'EN

Le décret publié ce 22 février par le ministère de l'économie, portant réduction des dépenses publiques de 10 milliards d'euros, démontre une nouvelle fois le mépris de ce gouvernement pour la République sociale et son école. L'Education nationale rend 691 millions.

582 millions d'euros sont retirés à l'école publique dont 382 auraient dû servir à rémunérer des personnels d'enseignement, d'éducation et d'accompagnement des élèves.

Cette décision confirme une fois de plus le renoncement de ce gouvernement à recruter des personnels en améliorant leurs conditions de travail, de rémunération, d'avancement, pour rendre les professions attractives et garantir la bonne réalisation des missions de service public auprès de tous les élèves.



### Le Réseau français des villes éducatrices (RFVE) "préoccupé" par l'annulation des 691 M€ au budget de l'Éducation nationale

Après l'annulation de 691 M€ au budget de l'Éducation nationale, les élus du RFVE (Réseau français des villes éducatrices) s'inquiètent, dans un communiqué du 23 février 2024, des "économies annoncées dans le premier degré". Ils craignent que "les suppressions de postes prévues remettent en cause la limitation des effectifs dans les classes, les dédoublements des grandes sections, mais aussi les ouvertures de classes Ulis et de toutes petites sections". Autre sujet d'inquiétude : le devenir "de la promesse ministérielle de financer l'emploi des AESH sur les temps méridiens". "Comment planifier une politique éducative lorsque les ministres annoncent des nouveaux besoins en postes pour le 'choc des savoirs', et virent de bord quelques semaines plus tard avec 11 000 suppressions de postes", s'interroge la présidente, Émilie Kuchel, qui demande au gouvernement de "revenir sur ces décisions".

### Voie professionnelle : Lettre à la ministre



Madame la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,

Alors qu'une réforme est engagée dans les lycées professionnels, l'intersyndicale voie professionnelle, représentante des personnels qui y travaillent, a déploré l'absence d'un véritable dialogue social avec Mme C. Grandjean, ex-ministre déléguée à l'enseignement et la formation professionnels. Afin de palier ce déni de démocratie sociale et le mépris avec lequel la réforme a été conduite jusqu'à présent, nos organisations syndicales SNUEP-FSU, SNEP-FSU, CGT Educ'action, SNETAA-FO, SNALC, Sud Éducation et Sgen-CFDT vous sollicitent pour une audience dans les plus brefs délais, afin d'évoquer cette nouvelle réforme à l'opposé des besoins des élèves des lycées professionnels et qui met à mal tous les personnels qui y exercent nos métiers et nos missions. [Lire la suite](#) et aussi l'article du [Café pédagogique](#).

## **GT accompagnement des PLP dans le cadre de la réforme VP**

---

Le ministère (DGRH et DESCO) a organisé le 26 février 2024 un groupe de travail concernant l'accompagnement des PLP victimes de la nouvelle réforme de la voie professionnelle. Ont participé à cette réunion la CGT (2), UNSA (3), SUD, SNUEP (3), SGEN (2) et SNALC (1).

Un des points discutés lors de ce GT est la production d'un vade-mecum à destination des acteurs académiques pour accompagner les collègues qui seraient touchés par une perte de poste.

Les représentants du SNUEP-FSU ont mis l'accent sur les points suivants :

- Rappel critique de l'adéquationisme (utopie) et de l'objectif premier qu'est l'obtention d'une première qualification par un diplôme, 1<sup>er</sup> rempart contre le chômage. Nos élèves sont peu mobiles pour se former et le deviennent une fois diplômés.
- Conséquences de la réforme (Carte des formations et dispositifs / grille horaire) : restructuration / réorganisation de service.
- Importance d'un calendrier et d'un plan pluriannuel avec suivi (impliquant les organisations syndicales).
- A minima une note de service ou circulaire pour le cadrage, pas simplement un vade-mecum rappelant le droit commun (et donc applicable à tous les corps enseignants).
- Nécessité d'un pilotage national et académique.
- Moyens alloués ? Accompagnement spécifique à cause de la réforme donc il faut plus que l'existant.
- L'accompagnement doit être pluriannuel or le vade-mecum n'est pas clair sur ce point.
- Nécessité d'un comité de suivi national et en académie
- Mesures de carte scolaire ne garantissent pas de rester près de son ancien établissement : calibrage et anticipation des rectorats est à préciser.

## **Résultats du mouvement inter 2024 le 6 mars.**

---

- Si vous êtes insatisfait de votre résultat de mutation ou d'affectation, contactez le SNUEP-FSU pour obtenir des conseils et une aide pour vos démarches ultérieures, y compris un **éventuel recours**.
- Vous pouvez dès maintenant nous joindre par mail : [capn@snupe.fr](mailto:capn@snupe.fr) .
- Des permanences téléphoniques seront assurées du 5 au 9 mars au : 01 45 65 02 56
- Si vous avez obtenu une mutation inter dans L'académie de bordeaux n'hésitez pas à nous contacter : [snupequitaine@gmail.com](mailto:snupequitaine@gmail.com); 06 08 24 61 63 (Jérôme) ; 06 63 34 94 97 (Jean Luc).

## **Calendrier du mouvement intra 2024**

---

- Du 12 mars 2024 à 12 heures au 28 mars 2024 à 12heures : Formulation des demandes de mutation sur I-Prof.
- Le 29 mars 2024 : Téléchargement des confirmations individuelles de demande de mutation directement par les participants.
- Le 5 avril 2024 : Date limite de réception par le rectorat des confirmations signées accompagnées des pièces justificatives.
- Le 5 avril 2024 : Date limite de réception des demandes d'attribution de bonification spécifique au titre du handicap.
- Les 2 et 3 mai 2024 : Commission d'attribution des bonifications au titre du handicap.
- Du 6 mai 2024 à 12 heures au 22 mai 2024 : Affichage des barèmes.
- Le 17 mai 2024 : Date limite de contestation des barèmes, de demande de mutation tardive au titre de l'article 3 ou d'annulation de mutation.
- Le 12 juin 2024 : Résultat du mouvement

## Le printemps des luttes

---

→ 8  
mars



Grève pour l'égalité professionnelle. Le SNUEP-FSU, avec une intersyndicale large, appelle à la grève féministe le vendredi 8 mars à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme.

→ 19  
mars



Pour les salaires et les conditions de travail et contre la rémunération au « mérite », la FSU avec l'intersyndicale fonction publique appellent à la grève le mardi 19 mars.

→ 26  
mars



Avec les retraité·es !

Baisse du pouvoir d'achat, difficultés d'accès aux soins, hausse des frais de santé...les retraité·es seront dans la rue le mardi 26 mars.

## Les Campus des métiers et des qualifications encore "incapables de porter des actions d'ampleur" (inspections générales)

---

Extraits du [rapport](#) de 3 inspections générales (IGESR, IGF, Igas) concernant les CMQ :

■ "Les CMQ sont marqués par la faiblesse de leurs ressources pour piloter des projets d'ampleur, alors même que leur gouvernance est devenue centrale sur certains territoires", indique le rapport de 3 inspections générales (IGESR, IGF, Igas) de juillet 2023 et publié le 27 novembre. Pour que les CMQ jouent leur rôle de "rapprochement de l'offre de formation initiale et des besoins industriels", les auteurs appellent à "un renforcement de l'animation territoriale des CMQ au niveau territorial et par filière" et une "amélioration du niveau de représentation de l'État au sein de leur gouvernance".

■ "les CMQ recoupent des situations très différentes" et leur "vitalité est directement dépendante du directeur opérationnel et de l'implication des partenaires dans la gouvernance". Ainsi, certains CMQ n'ont "pas encore trouvé de dynamique concrète", tandis que d'autres "sont devenus des lieux de partage des besoins et de montage d'actions de premier plan, dotés de moyens importants par l'AMI CMA".

■ Les auteurs du rapport pointent la faiblesse des "moyens opérationnels" : ils rappellent que l'action des CMQ "repose sur 1 ETP de directeur opérationnel et sur les moyens opérationnels du lycée porteur" et déplorent le fait que "le niveau de représentation de l'État et de la région académique peut s'avérer faible au regard des enjeux, de l'ampleur des moyens mobilisés et des acteurs présents dans la gouvernance, en particulier les grandes entreprises".

## Budget 2024 en Nouvelle-Aquitaine : -11 % de crédits pour la formation, conséquence des arbitrages sur le futur Pric

---

La Nouvelle-Aquitaine réduit de 11,35 % ses crédits pour la formation professionnelle dans son budget 2024. La région cherche à être "au plus près et au plus juste" des crédits consommés à N-1, dit la vice-présidente Karine Desroses à l'AEF Infos. Mais selon elle, ce qui justifie la baisse tient surtout à la moindre dotation fléchée par l'État vers le nouveau plan d'investissement dans les compétences.

## **Bacheliers professionnels : un projet de décret pour favoriser l'accès aux STS / Article de ToutEducat**

---

Un projet de décret, que ToutEducat a consulté, a pour objet de faire évoluer les modalités d'admission dans les STS (sections de techniciens supérieurs) et STSA (agricoles) afin de favoriser l'accès des bacheliers professionnels.

Pendant six ans, une expérimentation a en effet donné la priorité aux lycéens de terminale professionnelle, sous statut scolaire et bénéficiaires d'un avis favorable à l'orientation en STS et STSA de leur lycée, pour qu'ils accèdent à de telles sections présentes dans leur région, quelle qu'en soit la spécialité ou l'option. Suite aux recommandations émises par l'Inspection générale (IGESR) dans un rapport récemment publié, le décret ambitionne de "mieux encadrer les modalités d'attribution par les chefs d'établissement scolaires et la portée de l'avis positif pour l'orientation en STS et STSA afin d'améliorer l'équité entre les élèves".

Le dispositif, présent sur l'ensemble de la métropole et à la Réunion, serait étendu à l'outre-mer. Le décret prévoit d'étendre d'une part "le bénéfice de l'avis positif pour l'orientation à l'ensemble des lycéens professionnels de terminale, qu'ils soient apprentis ou élèves", et d'autre part "la portée de l'avis positif pour l'orientation à l'ensemble du territoire national, afin de favoriser la mobilité des bacheliers professionnels et de leur faciliter l'accès à des formations qui ne sont pas proposées dans leur académie de résidence". L'application du dispositif pourrait également bénéficier "aux établissements privés sous contrat relevant du MENJ ou du MASA dans le cadre de conventions nationales avec leurs représentants".

Ainsi les avis émis par les établissements d'origine "sont, sauf exception prévue par le texte, pris en compte lors de l'examen des candidatures par les établissements d'enseignement (supérieur, ndlr)", mais il s'agit bien, comme le recommandait l'IGESR, "de donner plus de marges de manœuvre aux établissements d'accueil dans l'appréciation des candidatures et l'établissement de l'ordre du classement des candidatures : sans être prioritaires, les élèves ayant eu un avis positif pour l'orientation en STS et STSA de la part de leur établissement d'enseignement scolaire ou agricole seront classés par la formation d'accueil".

Quant aux bacheliers professionnels et technologiques qui n'ont pas reçu de proposition via Parcoursup, après examen de leur demande par la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAES), "leur admission (...) dans une section de techniciens supérieurs du champ professionnel demandé est de droit lorsqu'ils ont obtenu, la même année, une mention 'très bien' ou 'bien' au baccalauréat professionnel ou technologique et que leur formation au lycée est en cohérence avec la spécialité demandée".

A noter qu'un "suivi statistique de la réussite des bacheliers professionnels ayant reçu un avis positif pour l'accession à une STS sera mis en place pour faciliter en amont la mission d'orientation des équipes enseignantes des lycées professionnels ayant formulé ces avis".

## **Un accident de service dû à une pathologie préexistante peut ouvrir droit à l'allocation temporaire d'invalidité**

---

Le Conseil d'État se prononce le 19 janvier 2024 sur le droit à l'allocation temporaire d'invalidité (ATI) d'une agente dont l'administration contestait le lien entre les lésions et un accident de service au motif que ce dernier était lié à une pathologie préexistante. Il rappelle à cette occasion la définition de l'accident de service au sens de la réglementation relative à l'allocation temporaire d'invalidité.

Conseil d'État, 19 janvier 2024, n° [469095](#) (avec les [conclusions](#) du rapporteur public)

## **Il n'est pas interdit de distribuer des tracts aux abords d'un établissement scolaire (CAA de Versailles)**

---

Le maire de la commune de Magnanville (Yvelines) a interdit la distribution de tracts autour des établissements scolaires de la commune. L'arrêté a été annulé par le tribunal administratif à la demande de la Ligue des droits de l'Homme. La commune fait appel. La Cour administrative d'appel confirme la décision du TA. La décision n°22VE01166 du 25 janvier 2024 [ici](#)

# LE 8 MARS, GRÈVE FÉMINISTE !



**Le 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes, partout dans le monde les femmes se mobilisent pour faire progresser leurs droits et les rendre effectifs.**

## LA FSU EN GRÈVE FÉMINISTE **PAR SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**

À l'échelle internationale, les conflits armés, toujours plus dévastateurs pour les femmes et les filles, s'amplifient. La FSU soutient les femmes et les peuples qui se soulèvent pour vivre en paix, dans des sociétés justes, démocratiques, égalitaires et qui luttent contre les régimes autoritaires pour leur liberté et leurs droits fondamentaux.

## LA FSU EN GRÈVE FÉMINISTE **POUR L'ÉGALITÉ ICI ET MAINTENANT**

En France, les inégalités professionnelles persistent : les salaires sont 25 % inférieurs en moyenne pour les femmes et les pensions plus faibles de 40 % ! Nos employeurs publics ne respectent aucunement leur devoir d'exemplarité et mènent des politiques salariales contre les femmes !

## LA FSU EN GRÈVE FÉMINISTE **POUR LE DROIT À DISPOSER LIBREMENT DE NOS CORPS**

La FSU, dans le cadre du collectif « Avortement en Europe, les femmes décident », revendique une inscription dans la Constitution du droit à l'interruption volontaire de grossesse qui soit réellement protectrice et des moyens suffisants pour rendre ce droit effectif partout sur le territoire.

## LA FSU EN GRÈVE FÉMINISTE **CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)**

Les VSS, le sexisme et le nombre de féminicides ne reculent pas ! Il y a urgence à mettre en œuvre une politique publique ambitieuse et à s'attaquer aux racines des violences de genre : par la promotion de l'éducation à l'égalité et à la sexualité, par une loi cadre, par la fin de l'immunité des agresseurs et par un dispositif d'écoute et de veille efficace et financé dans les ministères. Le gouvernement doit y consacrer 3 milliards d'euros.

**Tout-es en grève le 8 mars !  
En défendant les droits des femmes,  
on défend les droits de tout-es !**



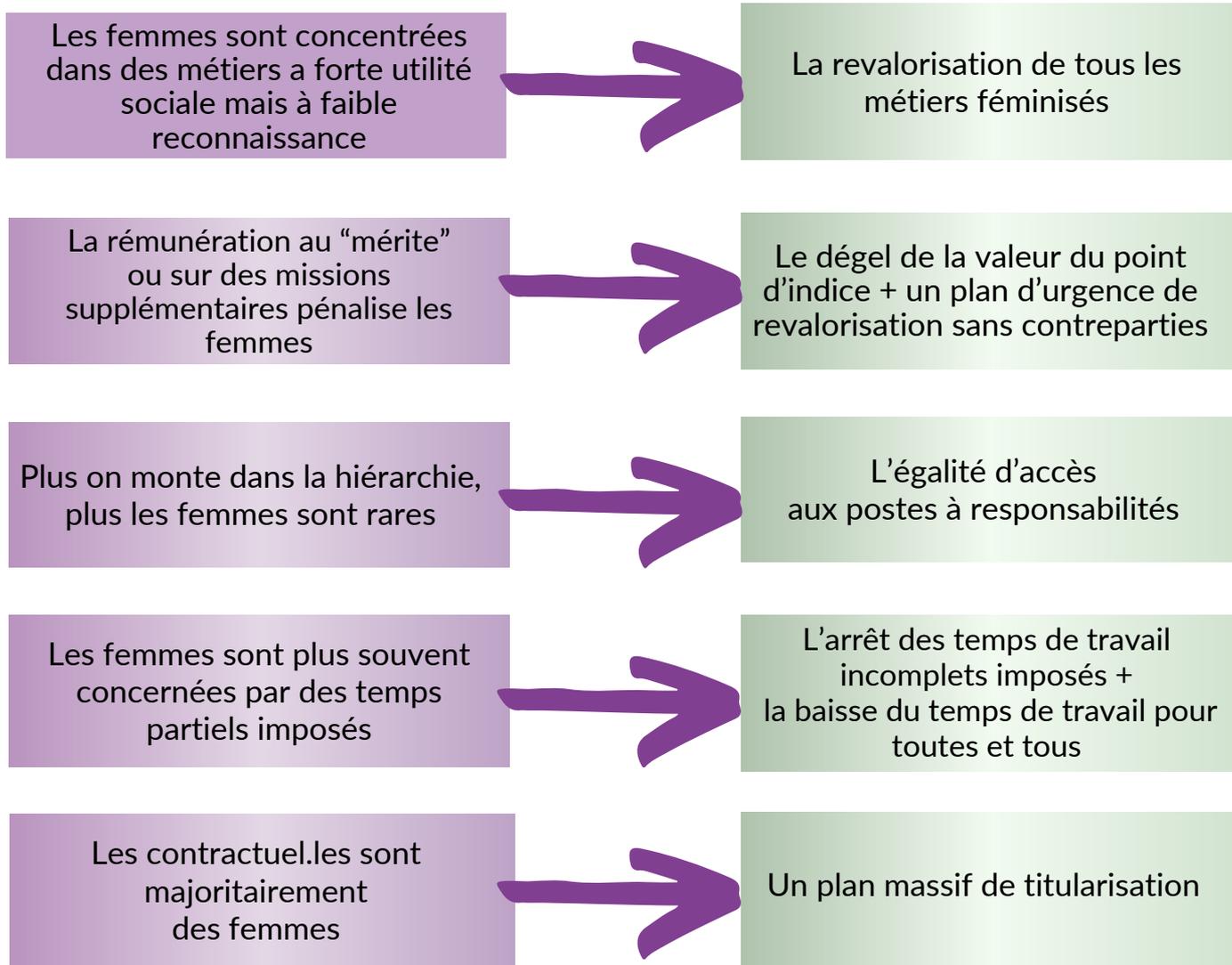
**ENGAGÉ-ES POUR  
L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES**

Aujourd'hui, les femmes agentes de la Fonction publique gagnent en moyenne **400 euros** par mois de moins que les hommes.



La FSU appelle les personnels à **se mobiliser** pour réussir la **grève féministe** et gagner l'égalité salariale.

### La FSU exige :



**Le 8 mars, faisons la grève féministe !**

La grève féministe, c'est la grève du travail salarié mais aussi celle du travail invisible et gratuit que les femmes accomplissent dans les sphères de la vie sociale et familiale.

Initiée en 2016 en Pologne pour lutter contre une loi très restrictive sur l'avortement, la grève féministe a été reprise en Argentine en 2017 contre les violences. Depuis, un mot d'ordre international de grève a été lancé et elle s'est étendue en Espagne avec des millions de grévistes, et aussi en Italie, en Belgique, en Suisse.

La FSU, dans un cadre unitaire large, appelle à construire cette grève féministe.